



Le Président certifie que l'arrêté  
qui a été publié, affiché ou notifié

le : **10 AVR. 2026**

et transmis au représentant de l'État

le : **10 AVR. 2026**

est exécutoire

le : **10 AVR. 2026**

**Arrêté n°2026-646 du 9 avril 2026**

Portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Stéphane Zecchi, 10<sup>ème</sup> Vice-Président

**LE PRESIDENT DE CHATEAUROUX METROPOLE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-9 autorisant le Président à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents, ou d'autres membres,

Vu l'élection du Président du 3 avril 2026,

Vu l'élection des Vice-Présidents du 3 avril 2026,

Considérant qu'il convient d'attribuer une délégation de fonction et de signature à Monsieur Stéphane Zecchi,

**ARRÊTE :**

Article 1 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Stéphane Zecchi, 10<sup>ème</sup> Vice-Président, pour assurer l'attribution suivante :

- Eau, Assainissement et GEMAPI.

Article 2 : Cette délégation de fonction ci-dessus attribuée inclut la délégation de signature pour les documents suivants :

- Les courriers,
- Les conventions,
- Les documents cadres.

Article 3 : La signature par Monsieur Stéphane Zecchi, 10<sup>ème</sup> Vice-Président, des pièces et actes pris en application des articles 2 et 3 sera précédée de la mention « Pour le Président, le Vice-Président ».

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié, publié au recueil des actes administratifs de Châteauroux Métropole et affiché par voie dématérialisée.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges soit par courrier soit directement auprès de l'accueil de la juridiction ou par l'application télerecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A Châteauroux, le 09 avril 2026

Le Président,

Gil Avérous